



MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1802, rue King Ouest
Bureau 300
Sherbrooke (Québec) J1J 0A2
www.mnp.ca

Avis de vérification

Aux administrateurs de :

LE GROUPE INTERSAND INC. ET INTERSAND AMERICA CORP.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. (MNP) a été retenu par Le Groupe Intersand Inc. (Intersand) afin de vérifier, en tant que tierce partie indépendante, la déclaration des émissions de gaz à effet de serre (déclaration GES) de « Le Groupe Intersand Canada Inc. » et de « Intersand America Corp. ».

Intersand est responsable de la préparation de la déclaration GES conformément aux exigences du *GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard* (GHG Protocol). Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, Intersand a déclaré 844,93 tCO₂éq pour le Scope 1, 604,23 tCO₂éq pour le Scope 2, 140 840,87 tCO₂éq pour le Scope 3, et 142 290,04 tCO₂éq en émissions totales.

Une première version de ce rapport de vérification avait été soumise le 23 octobre 2025 pour la première version de la déclaration GES d'Intersand. Suite à la réception d'une version révisée de la déclaration, MNP a révisé son rapport de vérification afin de retirer une non-conformité mineure.

La vérification a été conduite conformément à la norme ISO 14064-3:2019 afin d'atteindre un niveau d'assurance raisonnable pour les émissions liées aux scopes 1 et 2, et limité pour les émissions liées au scope 3. L'objectif de la vérification était de confirmer que la déclaration GES est conforme aux exigences du GHG Protocol et que la quantité d'émissions de GES déclarée est exempte d'écarts importants.

MNP est tenu d'exprimer un avis sur la déclaration GES en se basant sur la vérification. Ainsi, l'équipe de vérification a examiné les documents fournis et a exécuté les procédures de collecte de preuves suivantes pour évaluer la déclaration GES :

- ✓ revue des installations incluses au périmètre organisationnel;
- ✓ revue des sources d'émission incluses au périmètre de déclaration;
- ✓ évaluation des méthodologies de quantification des émissions de GES utilisées, incluant le traçage des facteurs d'émission et des potentiels de réchauffement global utilisés;
- ✓ recalcul des émissions de GES;
- ✓ évaluation de la conformité aux exigences en matière de calibration et d'entretien des instruments servant à la mesure des données GES;
- ✓ retraçage et traçage des données utilisées pour le calcul des émissions de GES;
- ✓ évaluation des procédures de contrôle de la qualité des données et des calculs;
- ✓ évaluation des procédures de conservation des documents et de tenue d'archives;
- ✓ évaluation de la conformité du rapport GES avec les exigences du GHG Protocol.

Les données corroborant la déclaration GES sont de type historique et proviennent de mesures ou d'estimations effectuées par Intersand ou de factures de ses fournisseurs.

MNP conclut, avec un niveau d'assurance raisonnable pour les émissions liées aux Scope 1 et 2, et un niveau d'assurance limité pour les émissions liées au Scope 3, que la déclaration GES 2023 d'Intersand est exempte d'écarts importants et conforme aux critères de vérification.

L'avis de vérification fourni par MNP est donc positif.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Isabelle Renaud', is positioned above a horizontal line.

Isabelle Renaud, CPA

Associée

Directrice générale, Services et audits GES

CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A129294

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Numéro d'accréditation au Conseil canadien des normes : 07002

Le 31 octobre 2025